

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL
MUSIQUE ET DANSE
"JEAN-PHILIPPE RAMEAU"

PROJET D'ETABLISSEMENT

2016-2021

SOMMAIRE

I. PREAMBULE	Page	4
1) Introduction	Page	4
2) Les axes prioritaires	Page	6
3) Les missions du CRC	Page	6
II ETAT DES LIEUX ET PRESENTATION DU CONSERVATOIRE	Page	8
A. La municipalité de Châlons-en-Champagne	Page	8
1) Quelques chiffres	Page	8
2) Des engagements pour la ville	Page	9
3) Population scolaire	Page	10
4) Equipements et structures culturelles du territoire de Châlons-en-Champagne	Page	11
B. Le conservatoire à rayonnement communal	Page	15
1) Population, statistiques et évolution	Page	15
2) Cartographie des élèves châlonnais	Page	16
3) Effectifs globaux musique et danse	Page	16
C. Démarches pédagogiques	Page	21
1) L'enseignement	Page	21
2) L'évaluation	Page	25
3) Les pratiques artistiques	Page	25
D. Les activités de diffusion	Page	28
E. Les ressources propres	Page	29
F. Les locaux	Page	29
G. Le personnel	Page	30
H. L'Association des Parents d'Elèves	Page	34
I. Les partenariats du CRC	Page	34
J. Les réseaux	Page	36
K. Le soutien aux pratiques amateurs	Page	36
III DIAGNOSTIC et BILAN DU PROJET 2010/2015	Page	37
A. Diagnostic de l'existant	Page	37
1) Le département musique	Page	37
2) Le département danse	Page	38
3) Les locaux	Page	38
4) L'animation	Page	39

B. D'un projet à l'autre : bilan de la période 2010/2015	page	39
1) L'abandon d'un classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental	page	39
IV LE PROJET	page	41
A. Evolution pédagogique du conservatoire	page	41
1) Le renforcement de l'éveil	page	41
2) L'apprentissage instrumental	page	42
3) Un parcours différencié en deuxième cycle	page	43
4) Le renforcement de la culture musicale	page	44
5) Les instruments en formation musicale	page	44
6) La pédagogie de groupe	page	45
7) Les esthétiques	page	45
8) Les pratiques collectives	page	46
9) L'accompagnement	page	47
10) La formation musicale danseur	page	47
11) La culture chorégraphique	page	48
12) L'évaluation	page	48
B. Renforcement les liens avec les établissements scolaires	page	48
1) L'orchestre à l'école (OAE)	page	48
2) Les Interventions en milieu scolaire	page	49
3) Les classes à horaires aménagés	page	50
C. Evolution numérique du conservatoire	page	52
1) Les usages pédagogiques en formation musicale	page	52
2) Les usages pédagogiques dans le département musique et dans le département danse	page	53
D. Développement de la diffusion, des partenariats et de la communication du conservatoire	page	54
1) La diffusion	page	54
2) Les partenariats	page	55
3) L'ouverture du conservatoire	page	56
4) La communication du conservatoire	page	57
ANNEXE : GLOSSAIRE	Page	59

I. PREAMBULE

Un projet d'établissement : quels contenus ?

Le décret du 12 octobre 2006 et l'arrêté du 15 décembre 2006, relatifs au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, dont les conservatoires à rayonnement communaux (CRC) font partie, rendent obligatoire l'élaboration d'un projet d'établissement et sa mise en œuvre par la direction, en concertation avec l'équipe pédagogique et les partenaires concernés.

Comme édicté par la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, un CRC assume des missions multiples au service des habitants et de son territoire. Sa mission première de formation aux pratiques artistiques s'étend de la sensibilisation musicale de jeunes enfants à la formation d'enfants, puis d'adultes amateurs. Le CRC est également un tremplin vers des établissements d'enseignements artistiques offrant un parcours de professionnalisation aux élèves qui en ont le potentiel. Ces missions doivent être assurées avec le souci permanent de permettre un accès à tous à l'enseignement artistique et à sa dimension culturelle. Le partenariat avec l'Education Nationale est un des moyens permettant d'y contribuer efficacement. Ces missions vont également de pair avec une mission de développement culturel du territoire. Le CRC contribue à travers ses actions et à ses partenariats, à ce développement.

Le projet d'établissement doit permettre, au regard des besoins de la Municipalité, de définir les grandes orientations concernant l'intervention du CRC et de décliner les actions programmées afin d'atteindre les objectifs fixés. Il permet également de fixer les axes prioritaires et d'arrêter les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Il doit être adopté par délibération de la collectivité compétente, à savoir pour le CRC de Châlons-en-Champagne, le conseil municipal de Châlons-en-Champagne.

1. Introduction

Châlons-en-Champagne, située à 165 km de l'est de Paris, est une cité avec un héritage patrimonial et historique riche. Avec sa population de 45529 habitants, Châlons-en-Champagne est au cœur d'une communauté d'agglomérations forte de 38 communes.

Labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 2007, Châlons-en-Champagne compte de nombreux monuments remarquables, dont certains sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'était aussi historiquement une cité militaire majeure et jusqu'à présent la capitale administrative de la région Champagne-Ardenne, un statut qui est antérieur à la Révolution française.

Cité historique donc, mais pas seulement, Châlons-en-Champagne est pleine de contrastes. Mêlant patrimoine et modernité, elle est toujours au cœur d'une stratégie de développement avec notamment l'aéroport international de Vatry et le TGV à proximité, qui la relie à des villes majeures, telles que Reims, Paris, Metz, Nancy et Strasbourg.

Châlons-en-Champagne présente un cadre de vie attrayant. Ville d'eau et de verdure, avec ses balades en barque et ses quarante parcs et jardins.

C'est aussi une ville pétillante culturellement. Ville créative, elle accueille des établissements référents, comme le Centre National des Arts du Cirque (CNAC), la Comète, Scène nationale à l'origine du réseau 360°, réunissant dix-sept scènes artistiques circulaires sur les différents continents.

Ville de festivals, elle résonne aux sons de Musiques d'ici et d'ailleurs, du Printemps du jazz, de Foire en scène, des Concerts du dimanche... autant de passerelles musicales et pédagogiques qui peuvent être proposées aux élèves et aux professeurs du CRC « Jean-Philippe RAMEAU » de Châlons-en-Champagne.

Situé 3 rue de l'Arsenal, au cœur de ville, proche de la Comète, des musées et de la bibliothèque municipale Pompidou, le CRC est un établissement référent sur le territoire de Châlons-en-Champagne et du département la Marne.

Lieu d'apprentissage, de rencontres et d'échanges, le conservatoire se construit autour d'actions pédagogiques et d'actions artistiques, en étroite collaboration avec les instances culturelles de la ville ou du département, voire de la région.

Ce sont 50 manifestations annuelles, rencontres transversales et interdisciplinaires, sorties pédagogiques qui assurent le rayonnement du conservatoire et son enracinement dans la vie locale, permettant ainsi aux élèves de participer à des concerts et à des spectacles. Les élèves, selon leur projet personnel, s'y épanouissent et peuvent se nourrir des échanges avec des artistes de renom lors de master-class ou d'ateliers.

Le CRC vient d'être renforcé dans ses missions par le renouvellement de son agrément musique et l'intégration de la danse dans son label par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) en septembre 2014.

Mais, le contexte local et régional est en pleine mutation, avec le départ effectif des militaires et la perte du statut de capitale régionale pour notre ville, au profit de Strasbourg.

Cette perspective demande à toutes les énergies du secteur économique et culturel, dont le conservatoire fait partie, de repenser son fonctionnement pour reconstruire une nouvelle identité pour la ville. Le conservatoire, dans son projet d'établissement 2016-2021, fruit d'une concertation avec les autorités de tutelle (Conseil pédagogique, Conseil d'établissement, Direction de la Culture, Bureau municipal ...) se veut réaliste et résolument tourné vers l'avenir. Il se construit autour de valeurs d'ouverture, d'engagement et de partage.

Afin de placer l'élève au centre du projet pédagogique, le CRC de Châlons-en-Champagne, dans le cadre des schémas nationaux d'orientation pédagogique musique et danse, proposera des parcours pédagogiques diversifiés, s'appuyant sur un socle fort de pratiques d'ensemble et de diffusion. Les élèves musiciens ou danseurs deviendront peu à peu autonomes dans leurs pratiques. Ils seront les acteurs et les moteurs des harmonies, chœurs, formations amateurs de la ville, du département ou de la région.

2. Les axes prioritaires de ce nouveau projet d'établissement sont :

- **mettre le conservatoire en conformité avec les schémas nationaux d'orientation musique et danse avec l'écriture d'un nouveau règlement des études**
- **renforcer les liens avec l'Education Nationale avec la création de classes à horaires aménagés**
- **moderniser le CRC à travers son évolution numérique**
- **renforcer les actions partenariales et le rayonnement du conservatoire avec les institutions culturelles du territoire.**
- **Ouvrir le conservatoire à un nouveau public et à de nouvelles esthétiques.**

C'est avec des valeurs de citoyenneté, de partage et d'écoute, des objectifs pédagogiques innovants et réalistes, qu'à travers ce nouveau projet d'établissement, le CRC aura à cœur de former les jeunes, dans le but d'éveiller chez eux leur créativité, leur curiosité et de les aider à développer leur esprit d'initiative. Autant de qualités qui leur permettront de s'insérer dans la vie active pour constituer les forces vives de la vie musicale châlonnaise d'aujourd'hui et de demain.

3. Les missions du conservatoire à rayonnement communal Jean-Philippe RAMEAU

Rappel :

Le fonctionnement pédagogique des conservatoires s'appuie sur des textes fondamentaux émanant du ministère de la culture :

- la charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre (février 2001)
- les schémas nationaux d'orientation pédagogique pour l'enseignement de la danse (mars 2004) et de la musique (avril 2008).

Le rayonnement des conservatoires fait l'objet d'un classement par le ministère de la culture (cf. décret de 2006), pour une durée de 7 ans.

Notre situation actuelle :

La municipalité de Châlons-en-Champagne a adressé à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Champagne-Ardenne un dossier en vue de solliciter le renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement communal (CRC) de Châlons-en-Champagne en juin 2014.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, une suite favorable a été donnée à la demande de renouvellement du conservatoire de Châlons-en-Champagne en conservatoire à rayonnement communal (CRC) en musique et en danse conformément à l'arrêté du 29 septembre 2014, établi par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Les missions du Conservatoire dans le cadre de son label CRC peuvent se définir ainsi :

- ✓ assurer au plus grand nombre l'accès à un enseignement musical et chorégraphique spécialisé, diversifié et de qualité
- ✓ participer à l'éducation artistique et culturelle de la ville, en privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire, notamment dans le cadre d'activités liées aux programmes d'enseignements (Classe CHAM, Orchestre à l'école)
- ✓ former conjointement, et en parfaite harmonie, amateurs et préprofessionnels
- ✓ favoriser, au-delà de l'enseignement, l'épanouissement et l'enrichissement des élèves par des rencontres, échanges et autres actions de diffusion ou de création
- ✓ mener des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, en entretenant des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels et en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

II. ETAT DES LIEUX ET PRESENTATION DU CONSERVATOIRE

A. La Municipalité de Châlons-en-Champagne

1. Quelques chiffres :

Population en 2015: **45529** habitants

POP T1M – Population municipale : d’après les statistiques de l’Institut national de la statistique et des études économiques

	1968	1975	1982	1990	1999	recensement 2007 Représente l’année 2010	recensement 2012 Représente l’année 2015
Population	50 764	52 275	51 137	48 423	47 339	45 829	45 529
Densité moyenne (hab/km ²)	1 948,7	2 006,7	1 963,0	1 858,8	1 817,2	1 759,3	1 736,1

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

POP T0 - Population par grandes tranches d’âges

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

	Recensement 2012 Représente l’année 2015	%	Recensement 2007 Représente l’année 2010	%
Ensemble	45 225	100,0	45 829	100,0
0 à 14 ans	7 816	17,3	8 578	18,7
15 à 29 ans	10 224	22,6	9 872	21,5
30 à 44 ans	8 527	18,9	9 415	20,5
45 à 59 ans	8 655	19,1	8 591	18,7
60 à 74 ans	6 095	13,5	5 456	11,9
75 ans ou plus	3 908	8,6	3 918	8,5

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

	Recensement 2012 Représente l'année 2015	%	Recensement 2007 Représente l'année 2010	%
Ensemble	37 415	100,0	37 246	100,0
Agriculteurs exploitants	79	0,2	82	0,2
Artisans, commerçants, chefs entreprise	712	1,9	691	1,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 500	6,7	2 520	6,8
Professions intermédiaires	4 342	11,6	4 649	12,5
Employés	7 829	20,9	7 410	19,9
Ouvriers	5 729	15,3	5 840	15,7
Retraités	9 122	24,4	9 072	24,4
Autres personnes sans activité professionnelle	7 101	19,0	6 983	18,7

- Un budget d'anticipation

75 843 361 euros dont 9 millions d'euros d'investissement : un budget ambitieux malgré un contexte économique national difficile.

Parallèlement, les taux des impôts n'augmentent pas pour la 10e année consécutive.

2. Des engagements pour la ville

Un label : Châlons-en-Champagne, ville d'art et d'histoire depuis 2007, grâce à ses actions durables en faveur du patrimoine dans le cadre de vie des habitants. On ne compte pas moins de treize monuments historiques classés, dont deux inscrits sur la liste de patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre des chemins de Compostelle: l'église Notre Dame-en-Vaux et la basilique de l'Epine.

Signataire du Pacte Culturel: ce pacte engage Châlons-en-Champagne et l'Etat autour de valeurs communes et d'une stabilité des budgets consacrés à la culture sur les trois prochaines années.

Un Agenda 21 sur le territoire de Châlons-en-Champagne : ce programme formalise les actions menées en faveur du développement durable au sein de l'agglomération. Il a été construit sur les bases du Grenelle Local de l'Environnement. Il est reconnu comme Agenda 21 Local France par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Le Contrat de ville : Le Contrat de ville permet la mise en œuvre d'un partenariat entre l'Etat, la collectivité et les acteurs locaux en faveur des quartiers prioritaires (à l'ouest de Châlons-en-Champagne: le quartier Rive-Gauche, au sud: le quartier du Verbeau).

3. Population scolaire :

- Ecoles primaires (maternelles et élémentaires) : **4 388** élèves dans les écoles publiques et privées
- Etablissements du secondaire (collèges et lycées) : **8 835** élèves dans les établissements publics et privés
- Etudiants : **2 174** étudiants

Soit un total de **15 397** élèves et étudiants..

➤ **Une grande réforme en cours celle de la Cartographie des écoles :**

En raison de facteurs liés notamment à la baisse démographique et à l'absence de révision intégrale de la carte scolaire depuis 1986, la ville a souhaité revoir la cartographie des écoles et redéfinir les périmètres scolaires en lien avec l'Education Nationale et en concertation avec les parents d'élèves.

Les grands principes de cette réforme :

- La fermeture des écoles n'implique pas de fermeture de classe
- La Ville maintient son budget de fonctionnement des écoles
- La Ville en lien avec l'inspection académique veut proposer des innovations pédagogiques (équipement numérique, classe d'éducation musicale, classe orchestre...).

4. Equipements et structures culturelles du territoire de Châlons-en-Champagne

a) Etablissements et structures de diffusion et de création artistique

- **La COMETE**

Scène nationale-Centre de création et de production depuis 1996.

Lieu de résidences d'artistes, de production, de création et de diffusion dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse, des arts plastiques et du cinéma.

Equipement : 1 salle de spectacle de 650 places, 1 petite salle de 150 places qui fait également salle de cinéma.

Missions :

- s'affirmer comme un lieu de production, de coproduction et de création
- organiser la diffusion de toutes les disciplines du spectacle vivant
- participer dans son aire d'implantation à un développement culturel valorisant les partenariats et de nouveaux comportements à l'égard de la création contemporaine.

- **CAPITOLE**

Entouré de 13 hectares d'espaces extérieurs aménagés, ce bâtiment multifonctionnel de 24 500 mètres carrés comprend une salle de spectacle modulable (800 à 3 000 places assises et 7 000 à 12 000 debout, des salles de congrès, de séminaires et de réunions). Il a été conçu dans le respect du développement durable

- **CNAC**

Le Centre National des Arts du Cirque est une des écoles des plus importantes au monde, créée en 1985. Un bâtiment en pleine expansion sur l'ancien site céréalière de 20 000 mètres carrés de la ville, opérationnel depuis septembre 2015. C'est un outil exceptionnel qui place Châlons-en-Champagne comme capitale française et européenne des arts du cirque.

Missions :

- offrir une formation supérieure artistique de trois années, dont une dite d'insertion professionnelle, initiant aux réalités du monde du cirque
- créer des spectacles.

- **FURIES**

Spectacles de cirque, clowns, musique et danse, théâtre de rue

Issu du groupe "Turbulence", fondé en 1990 par l'Association d'artistes et de plasticiens de la Région Champagne-Ardenne, dirigé par Jean-Marie SONGY, le festival FURIES est un moment fort de la vie culturelle à Châlons-en-Champagne.

Missions :

- organiser des spectacles de rues à travers le festival FURIES
- travailler avec l'ensemble des associations châlonnaises impliquées dans la prévention sociale, dans le cadre du contrat de ville.

(Un Pôle National des Arts du Cirque et de la Rue est en construction)

- **MUSIQUES SUR LA VILLE**

Missions:

- développer et soutenir des projets d'action culturelle dans un propos d'éducation populaire et de promotion de la diversité et de l'échange
- Favoriser la création, la production, l'édition et la diffusion de toutes sortes d'œuvres culturelles et artistiques, notamment musicales
- Proposer des actions spécifiques et motivantes pour développer la participation, la responsabilisation, l'intégration de la jeunesse.

- **LE PRINTEMPS DU JAZZ**

Série de concerts de jazz dans les bars et restaurants de la ville

b) Structures d'enseignement artistique

- Ecole de musique privée Prieur de la Marne

c) Associations culturelles de la ville

En danse :

- 1 D PAN DANSE
- ARABESK DANCE PROJECT
- ART'CADENCE
- ASSOCIATION CHALONNAISE DE L'ECOLE DE JACK
- BOUGE TON BOOG
- BREAKIN SCHOOL
- CALE TES DANSES
- CITE DANSE
- ENSEMBLE TRADITIONNEL CHAMPENOIS LES JASEES (ETCLJ)
- ET VIE DANSE
- LA FONTAINE
- LES HAPPY DANCERS
- LES REINES D'ORIENT
- L'EVEIL DE RECY/SAINT-MARTIN - SUN DANCE
- ONE STEP FROM TEXAS:
- TEMPS DANSE LIBRE (ATDL)
- TRAJECTOIRE
- VIBRATION SOUL - ZUMBA FITNESS

En musique :

- ACCORDEON CLUB CHALONNAIS (ACC)
- ARS VOCALIS EUROPAEA:
- ASSOCIATION DES CHORALES A COEUR JOIE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE - ACJ (ACJ)
- CHORALE ARC EN CIEL
- CHORALE RESONANCES
- DIOCANTALIS
- ENSEMBLE DE CLARINETTES EBONATA (EBONATA)
- ENSEMBLE VOCAL FEMININ THIBAUT DE CHAMPAGNE (EVF)
- ENSEMBLE VOCAL POLYFOLIA
- FANFARE LA CECILIENNE
- FEDERATION SOCIETES MUSICALES DE LA MARNE (FSMM):
- GROUPE DE MUSIQUE CHORALE ET INSTRUMENTALE (GMCI)
- GROUPEMENT DES FEDERATIONS MUSICALES DE LA REGION CHAMPAGNE ARDENNE
- HARMONIE EN AVANT LES JEUNES:
- HARMONIE MUNICIPALE
- LAFABRIQUE COLLECTIVE
- LA GUILDE DES CARILLONNEURS DE FRANCE:
- LES AMIS DE L'ACCORDEON
- LES AMIS DES ORGUES
- MUSIQUES SUR LA VILLE (MSV)
- O'KOLO
- OUANE BROTHERS BAND
- POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUELLES DE CHAMPAGNE ARDENNE-POLCA
- ROCKENSTOCK
- ROCKLINE PROD
- SLAM & CIE
- SOCIETE CHORALE DE CHALONS

d) Les bibliothèques municipales

- Bibliothèque municipale Pompidou

Bibliothèque de 6 900 mètres carrés au cœur de ville. De par ses fonds patrimoniaux, la bibliothèque municipale de Châlons-en-Champagne est une "bibliothèque classée". Et, de par son importance régionale, elle a obtenu le label d'Etat "BMVR" : Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale

- Médiathèque municipale Gulliver

Espace dédié aux loisirs : ressources numériques, iPads, jeux sur la Wii, albums pour les petits, mangas, DVD de dessins animés et de séries...

- Bibliothèque municipale Diderot

Au sud-est de Châlons-en-Champagne, la bibliothèque municipale Diderot se situe au croisement de quatre quartiers : le Verbeau, la Croix-Dampierre, la Croix-Jean-Robert et les Grévières.

e) Les musées

- Musée des Beaux-Arts et de l'Archéologie

Ouvert en 1794, le musée des Beaux-arts et d'Archéologie de Châlons-en-Champagne est l'un des plus anciens musées de France. Au fil des salles, le visiteur peut découvrir un cabinet d'ornithologie, la galerie de peinture offrant un panorama de la peinture européenne du 15^{ème} au 19^{ème} siècle, la salle des sculptures médiévales et Renaissance, la galerie Georges Mielle et la salle dédiée à l'inventeur châlonnais Nicolas Appert.

- Musée du Cloître de Notre Dame en Vaux

Accolé à la façade nord de l'église Notre-Dame-en-Vaux, le cloître a été édifié au 12^{ème} siècle, puis détruit au 18^{ème} siècle. Le musée qui lui est dédié accueille les statues-colonnes, chapiteaux décoratifs et historiés, corniches et piliers qui composent cet exemple unique de la statuaire médiévale. Le cloître a été redécouvert en 1963, suite aux fouilles entreprises par Léon Pressouyre.

- Musée Garinet

Hôtel particulier, pour partie gothique. Une des plus anciennes demeures de Châlons du 19^{ème} siècle. Ces œuvres d'arts furent léguées à la ville par Mme Garinet en 1897. La galerie des peintures rassemblent des œuvres du 14^{ème} au 19^{ème} siècle, des écoles italienne, française et hollandaise.

B. Le Conservatoire à rayonnement Communal de Châlons-en-Champagne

Le conservatoire est un établissement municipal qui fait partie intégrante des services de la ville de Châlons-en-Champagne. Il dépend de la Direction de la Culture de la ville, et de la Direction Générale Adjointe chargée des Services à la Population (DGASP).

Le conservatoire propose:

- une phase d'éveil musique et danse (à partir de 5 ans)
- une initiation danse ou un éveil –découverte instrumentale (à partir de 6 ans)
- un cursus d'études en 3 cycles en musique et en danse (diplômant)
- un parcours personnalisé sur modules à partir du cycle II (non diplômant)
- un cursus adulte débutant en musique et en danse
- des pratiques collectives
- un atelier de soutien à l'Harmonie municipale.

1. Population : statistiques et évolution

Effectifs

Au 1^{er} novembre 2015, la population scolaire du conservatoire est de 620 élèves.

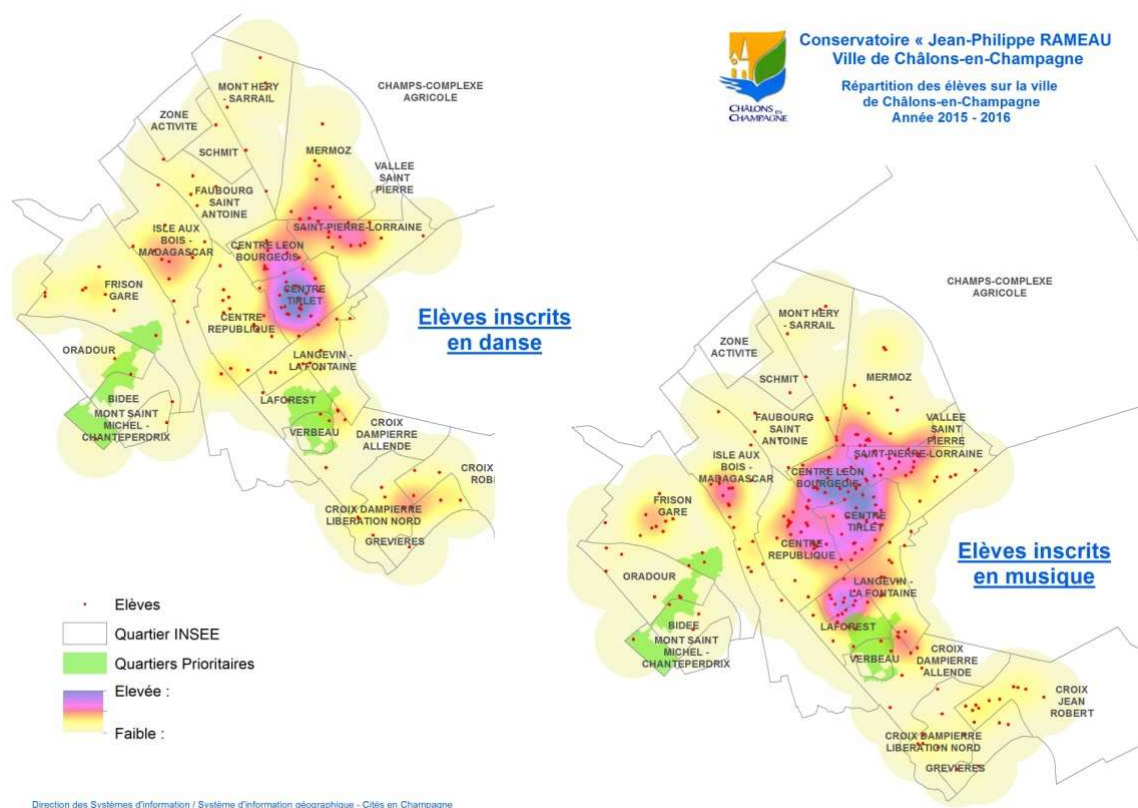
La fréquentation par spécialité est la suivante :

- 1) Musique : 468 élèves
- 2) Danse : 181 élèves

Parmi notre population, 47 élèves fréquentent les classes à horaires aménagés au Collège Louis GRIGNON.

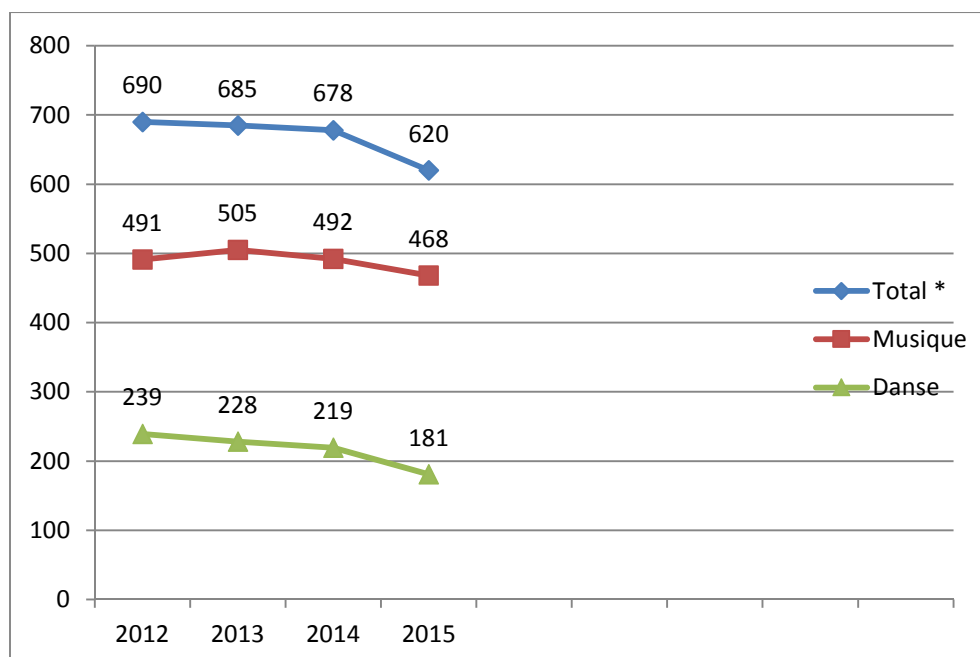
Cette année, le CRC accueille plus de 620 élèves, dont plus de 66,29%, habitent Châlons-en-Champagne, 27,03 % la CAC, et 6,68 % sont extérieurs à la ville et à la CAC

2. Cartographie des élèves Châlonnais



3. Effectifs globaux pour la musique et danse

Années :



*: Les élèves en double cursus ne sont comptés qu'une fois

Répartition des élèves par âges : musique et danse

5 à 10 ans	209
10 à 15 ans	244
15 à 18 ans	91
18 à 24 ans	3
24 ans et plus	73
TOTAL	620

Répartition par niveaux : musique et danse**Spécialité Musique**

- **En formation musicale, 379** élèves suivent les cours dispensés

La répartition par cycle est la suivante :

CYCLE	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Eveil 5 ans	-	-	-	13
Eveil 6ans	22	23	24	28
Cycle 1	240	243	238	203
Cycle 2	77	77	89	110
Cycle 3	7	9	9	11
FM Adultes	10	19	24	14

- **Pour le département musique**, la population scolaire est répartie de la manière suivante :

Département	Stage	cycle 1	cycle 2	cycle 3	spécialisation	HC	total
Polyphonique (claviers, guitare et percussions)	33	56	40	2	0	1	132
Cordes	16	34	10	1	0	3	64
Bois	26	41	26	5	2	4	104
Cuivres	13	25	7	1	0	4	50
Chant	6	8	1	0	0	0	15
S/Total/cycles	94	164	84	9	2	12	365
Culture musicale							14
TOTAL							379

Pratiques collectives

205 élèves s/ total

	cycle 1	cycle 2	cycle 3	spécialisation	S/Total
Chorale cycle I 1 ^{ère} année	44				44
Chorale d'enfants 8-12 ans	17				17
Orchestre à cordes Cycle I	26				26
Orchestre à cordes Cycle II et III		15	1		16
Ensemble jeune harmonie	20	27			47
Big band	4 adultes	4	2		10
Atelier jazz	2 adultes	2	1		5
Musique de chambre					
Ensembles de classes Flute - hautbois - guitare	13 <i>1 adulte</i> <i>2CL</i>	8	2		26
Ensemble de clarinette Ebonata	1 adulte	6	1	2	10
Atelier CHAM	14				14

- Répartition des élèves du département Musique par niveaux et par classe d'instrument :

MUSIQUE	STAGE	CYCLE I	CYCLE II	CYCLE III	NIVEAU DE SPECIALISATION	PARCOURS SUR CONTRAT	ADULTES	TOTAL
Chant	6	8		1				15
Flûte traversière	10	10	8	1				29
hautbois	5	8	5	2			2	22
Clarinette	5	14	8	1	2		2	32
Saxophone	6	9	5	1				21
Trompette	5	14	2	1		1	1	24
Trombone	6	3						9
Tuba			2					2
Cor	2	8	3				2	15
Percussions	1	17	15					33
Piano	18	22	17	2				59
Guitare	14	17	8				1	40
Violon	8	18	4	1				31
Alto	3	2						5
Violoncelle	5	14	6				3	28

- Répartition des élèves du département Danse par niveaux et par classe :

Danse	CYCLE INITIAL	CYCLE I	CYCLE II	CYCLE III	HORS CURSUS	ADULTES	TOTAL (non compris cycle initial)
Classique	43	30	8	3	8	13	62
Jazz		27	27	5		15	74
Contemporain		8	20	4			32

C. Démarche pédagogique

1. L'enseignement

Le détail des missions et de l'organisation est consigné dans le règlement des études du conservatoire.

Celui-ci a été réécrit par la direction, avec l'aide du conseil pédagogique, durant l'année scolaire 2014- 2015.

Il a été validé par le conseil d'établissement le 15 juin 2015 à l'unanimité, et a été mis en application à la rentrée 2015-2016.

Il a plusieurs objectifs :

- respecter les préconisations du rapport d'inspection de la direction générale de la création artistique (DGCA), qui demandait de mettre en place une réelle évaluation par cycle et un fonctionnement efficient des départements, afin de développer la transversalité au sein du CRC
- mettre le CRC de Châlons-en-Champagne sur le même tempo pédagogique que le CRR de Reims, en vue de créer des passerelles pédagogiques et des évaluations communes aux deux établissements, pour les élèves des cycles I et II des deux établissements, dans le cadre du schéma départemental de la Marne.

Les objectifs du CRC en matière d'enseignement sont étendus et multiples. Ils vont de l'éveil des jeunes enfants à la formation des musiciens et danseurs amateurs. Le CRC prépare les élèves qui manifestent le désir d'une carrière professionnelle au concours d'entrée des CRD ou CRR.

Pour les usagers régulièrement inscrits au CRC, le dispositif global de pratique et d'éducation artistique comprend trois volets :

- les différents enseignements qu'ils reçoivent
- les différentes prestations auxquelles ils participent
- les différentes manifestations auxquelles ils assistent.

Chacun des trois volets de ce dispositif donnant tout son sens aux deux autres.

Selon les choix des usagers et leur investissement dans leur pratique, ce dispositif devra leur permettre de/d':

- disposer d'une éducation artistique large et transversale
- avoir une pratique culturelle autonome.

L'organisation pédagogique et les cursus

Le cursus est structuré en cycles d'apprentissage. Il constitue un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. Il délimite également les différentes étapes de la formation. Il respecte les orientations pédagogiques définies par la direction générale de la création artistique (DGCA).

1^{er} CYCLE**PHASE D'ENGAGEMENT DANS UNE PRATIQUE ARTISTIQUE****« Je deviens Musicien, Danseur »**

Les contenus et démarches de ce cursus privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité et du plaisir au service de la construction et de la motivation. Ils mettent en œuvre les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge des élèves. La place faite à la globalité des démarches et à l'évaluation continue est essentielle.

2^{ème} CYCLE**APPROFONDISSEMENT****« Je deviens autonome »**

L'élève s'approprie un langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés. Il acquiert les bases de sa pratique instrumentale pour se confronter à un certain niveau de performance. Il s'approprie les compétences acquises dans son travail et sa participation dans les pratiques collectives. Il apprend à organiser son travail personnel.

Concernant les pratiques d'ensembles, l'élève valide un cursus sur la durée du cycle, qui lui aura permis de se confronter à au moins deux situations différentes parmi celles qu'il sera susceptible de rencontrer dans le cadre de sa pratique (formations différentes, esthétiques diverses dont une part de création contemporaine). Certains élèves ne souhaitent pas poursuivre un cursus complet au-delà du 2^{ème} cycle. Ils pourront cependant bénéficier d'un parcours personnalisé sur modules, mis en place par le CRC. Ce parcours est non diplômant, mais à tout moment et après concertation avec l'équipe pédagogique, un élève pourra réintégrer le parcours diplômant, s'il remplit les conditions requises (voir règlement des études 2015 à parcours personnalisé sur modules)

3^{ème} CYCLE**FORMATION À LA PRATIQUE AMATEUR**

Le 3^{ème} cycle de formation à la pratique amateur constitue l'aboutissement du cursus diplômant proposé par le CRC. Il se conclut par un certificat d'études musicales (CEM) ou un certificat d'études chorégraphiques (CEC), composé d'unités de valeur dominantes et complémentaires.

Il poursuit trois objectifs principaux :

- apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux
- s'intégrer dans le champ de la pratique artistique amateur et à y prendre des responsabilités le cas échéant
- s'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique, démarche d'invention ...)

De plus il permet de répondre à des demandes et à des besoins tels que :

- accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement de deux précédents cycles et former des amateurs de haut niveau
- enrichir une approche personnelle de pratique qui s'est effectuée en dehors de cursus institutionnels ou dans un temps plus ancien.

Le CRC donne également la possibilité de faire un **cycle III sur projet**. Ce cycle s'adresse aux étudiants ne souhaitant pas suivre un cycle complet, et à ceux qui n'ont pas les acquis nécessaires pour le suivre, ou qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier. Le cycle III sur projet peut être envisagé pour la réalisation d'un projet dans le domaine de la dominante instrumentale ou d'une discipline complémentaire. Ce parcours est non diplômant, mais à tout moment et après concertation avec l'équipe pédagogique, un élève pourra réintégrer le parcours diplômant, s'il remplit les conditions requises (voir règlement des études 2015 à cycle III sur projet)

Ce cursus, dont la durée est en fonction du projet, donne lieu à une évaluation par le(s) professeur(s) référent (s).

CYCLE DE SPÉCIALISATION

C'est une année supplémentaire accordée aux élèves titulaires du CEM ou du CEC pour se perfectionner dans leur pratique ou leur permettre de préparer un concours. L'élève est accompagné dans son projet d'études musicales. L'équipe pédagogique se mobilise pour une expertise du projet de l'élève et de ses motivations afin de l'orienter dans les structures d'enseignement artistique adéquates.

Il s'adresse aux étudiants, envisageant une carrière professionnelle, et désireux de se présenter dans un établissement d'enseignement artistique (type CRD ou CRR) qui dispense le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI).

A la rentrée de septembre 2015 de nouvelles stratégies et actions pédagogiques ont été mises en place pour renforcer l'attractivité et la cohérence des cursus du conservatoire :

❖ EN MUSIQUE ET DANSE

- **une classe d'éveil 5 ans** (tronc commun musique et danse) pour ouvrir et affiner les perceptions de la créativité et de la sensibilité artistique chez les enfants de 5 ans.

❖ EN MUSIQUE

- **une classe d'éveil découverte instrumentale 6 ans** en musique, pour offrir aux enfants scolarisés en cours préparatoire (CP), la possibilité d'un éveil musical et corporel.

- **un parcours sur contrat personnalisé à partir du cycle II**

Le conservatoire doit être capable, non seulement de continuer de proposer le cursus traditionnel et diplômant aux enfants ayant débuté la musique très jeune, mais il doit pouvoir répondre aux attentes diversifiées de nombreux adolescents.

Cela implique une diversification des offres et une grande souplesse de fonctionnement. Une scolarité en modules est proposée.

Ce parcours est également réservé à des élèves n'ayant plus, ni la motivation, ni le niveau requis par les objectifs du cycle II. Il intervient en milieu de cycle II, à partir de la fin de 2^{ème} année ou en fin de 3^{ème} année de formation musicale. Il constitue une sortie du cursus.

Mais la réintégration dans le cursus diplômant est possible après avis favorable du conseil pédagogique et lié au fait de suivre tous les cours qui constituent le Brevet d'études musicales (BEM).

- **un atelier de piano jazz** fait par le professeur de jazz en vue de former des élèves pianistes à la lecture de grilles de jazz et à s'initier à l'improvisation pour intégrer le big band du conservatoire
 - **la mise en place de l'unité de valeur de culture musicale** pour l'obtention du CEM
 - **la présence des instruments en cours de formation musicale** est encouragée et évaluée
 - les cours d'instrument pourront être organisés dans le cadre d'une **pédagogie de groupe** pour le cycle I
 - **l'improvisation**, encore trop peu enseignée est encouragée par des projets spécifiques comme un **travail en atelier** avec l'artiste Denis COLIN, clarinettiste basse et improvisateur en résidence au SALMANAZAR, théâtre conventionné d'EPERNAY
 - les esthétiques abordées sont variées (musique ancienne, classique, contemporaine, jazz), bien que l'offre soit absente (pas de département de musique ancienne et musique actuelle). Les rencontres sont encouragées: **ateliers, ateliers rencontre, master-class.**
- ❖ EN DANSE
- une mise en place progressive d'un **cursus spécifique de formation musicale danseur**
 - **une unité de valeur culture** : histoire de la danse pour l'obtention du certificat d'études chorégraphiques (CEC)
 - **l'organisation de stages de danse** (fréquence bisannuelle).

2. L'évaluation

En conformité avec le nouveau règlement des études du CRC, une évaluation continue sera effectuée pour tous les élèves sous la forme d'un bulletin semestriel détaillé (pour tous les cours suivis, sur les plans technique, artistique et comportemental).

En fin d'année scolaire, les élèves concernés passeront un examen de fin de cycle (Attestation de cycle I, BEM, CEM, examen de spécialisation pour la musique ou BEC ET CEC pour la danse), en présence d'un jury extérieur.

Les élèves pourront être mis en situation d'examen blanc l'année qui précède leur fin de cycle et ce pour les mettre en situation de réussite.

Les certificats et diplômes sont délivrés quand l'élève valide les UV définies par le règlement des études.

3. Les pratiques artistiques

Organisation actuelle :

❖ DEPARTEMENT MUSIQUE

Le Département Musique est composé de 6 départements fondamentaux :

1) Culture musicale

- Eveil musical et corporel
- Formation musicale enfants
- Formation musicale CHAM
- Formation musicale adultes
- Option musique au baccalauréat
- Musique à l'école

2) Pratiques collectives

- Chorale cycle I 1^{ère} année
- Chorale d'enfants 8-12 ans
- Orchestre à cordes 1er cycle
- Orchestre à cordes 2^{ème} et 3^{ème} cycles
- Ensemble Jeune Harmonie
- Big Band
- Atelier Jazz
- Atelier vocal
- Musique de chambre
- Ensembles de classes
- Orchestre d'harmonie de la Ville

- Atelier de soutien à l'Harmonie municipale
- Ensemble de clarinettes Ebonata
- Atelier CHAM

3) Voix

- Chant

4) Instruments polyphoniques et percussion

- Piano
- Guitare
- Percussion
- Accompagnement

5) Cordes

- Violon/alto
- Violoncelle

6) Vents Section bois

- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Saxophone

Section cuivres

- Cor
- Trompette
- Trombone/tuba

❖ DEPARTEMENT DANSE

Le département danse est composé de 3 disciplines

- Classique
- Jazz
- Contemporain

Et également

- d'un éveil et de l'initiation pour les 3 disciplines
- des interventions scolaires Danse
- de la formation musicale danseur.

- **Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) en partenariat avec le collège Louis Grignon de Fagnières**

Depuis la rentrée 2009, une CHAM a ouvert au Collège Louis Grignon à Fagnières. Ce dispositif, issu d'un partenariat entre la Ville de Châlons-en-Champagne, la direction académique des services de l'Education Nationale de la Marne, le Conseil Général de la Marne et le Collège Louis Grignon de Fagnières, reposait sur une convention annuelle, la dernière ayant été signée le 11 janvier 2013.

Celle-ci définissait les modalités de fonctionnement du dispositif et fixait les sources de financement de la CHAM et notamment la participation financière des communes dont sont originaires les élèves.

Cette dernière disposition n'étant pas respectée, la Ville de Châlons-en-Champagne a souhaité relancer le dispositif avec une participation financière effective des communes.

Au vu d'un résultat mitigé, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un arrêt des classes CHAM. Cependant comme la Ville s'y était engagée auprès de ses partenaires, et dans le souci de ne pas pénaliser les élèves, le cycle actuel d'enseignement se poursuivra jusqu'en juin 2018 pour permettre aux élèves en 6^{ème} aujourd'hui de poursuivre leur scolarité jusqu'en classe de 3^{ème}. Le désengagement définitif de la Ville ne sera effectif qu'à cette date. Cela a engendré l'arrêt des recrutements d'élèves de 6^{ème} pour la rentrée scolaire 2015-2016.

➤ Ce dispositif s'arrêtera donc en 2018, mais la Municipalité se positionne favorablement pour créer une CHAD primaire. Ce projet fera l'objet d'un appel à projets à destination des écoles primaires des quartiers dits « prioritaires » de Châlons-en-Champagne.

- **Interventions scolaires musique:** 19 h hebdomadaires pour la musique dispensées par un intervenant musical en milieu scolaire
- **Interventions scolaires danse:** 12 h hebdomadaires dispensées par les professeurs de danse contemporaine et de danse classique
- **Orchestre à l'école :** rattaché au conservatoire depuis le 1^{er} janvier 2011 et fonctionnant sur 3 années (CE2 à CM2) à l'école primaire Pierre Curie, cet orchestre accueille 38 élèves. L'OAE Pierre Curie est financé par la Ville de Châlons-en-Champagne à travers les 4 professeurs qui sont des enseignants du conservatoire municipal Jean-Philippe RAMEAU et les 2 enseignants rémunérés par l'intermédiaire de l'association "Profession Sport et Loisirs". Les instruments sont prêtés aux enfants par la Fédération des sociétés musicales de la Marne.

D. Les activités de diffusion

Une cinquantaine d'évènements (auditions, concerts, stages, rencontres) sont organisés chaque année, dont la grande audition ou le spectacle chorégraphique.

Depuis septembre 2014, des actions ont vu le jour:

- Musées en Musique; Bibliothèques en Musique; Les Petites Scènes Musicales (convention entre la ville et le Collège Notre-Dame Perrier pour l'utilisation de la Chapelle des Récollets comme salle d'audition); Les Petites Scènes Dansées ; les avants-concert; rencontres musicales à la Comète (Scène nationale).

Des Partenariats institutionnels en cours :

- orchestre à l'école
- CHAM
- orchestre départemental.

Des nouveaux partenariats :

- projet bisannuel entre l'orchestre à l'école de Châlons-en-Champagne et celui d'Amiens Métropole
- des rencontres musicales interrégionales avec le CRR de Reims, le CRD de Charleville-Mézières, le CRD de Troyes, l'Ecole Intercommunale de musique d'Epernay, l'école de musique de Vitry le François.

Dans le cadre de l'action culturelle de la ville :

- des concerts évènements : en 2015 Concert-lecture "Correspondance d'un poilu" le 11 avril, la grande audition les 26 et 27 juin, etc...
- une participation à la nuit des Musées, aux Journées du Patrimoine, aux opérations Châlons c'est...

E. Les ressources propres

Postes budgétaires

Expression musicale, lyrique et chorégraphique (y compris Harmonie Municipale) –	Mandatés 2010	Mandatés 2014	Totaux crédits 2015
Dépenses fonctionnement	1 106 312,01	1 262 970,17	1 193 360,00
Dépenses investissement	31 957,76	14 819,62	9 800,00
Totaux Dépenses	1 138 269,77	1 277 789,79	1203 160,00
Recettes fonctionnement	131 256,76	160 096,19	193 620,00
Recettes investissement	8 321,50	1 724,00	2 350,00
Totaux Recettes	139 578,26	161 820,19	195 970,00

F. Les locaux

- Administration

5 bureaux accueillent le personnel administratif : 3 pour la musique (direction, animation, secrétariat) et 2 pour la danse (coordination, secrétariat) b. 1 local photocopie et archives.

- Technique

1 local ménage pour chaque département (Musique et Danse).

- Pédagogie

Musique :

- 16 salles sur le site de l'Arsenal dont 4 pour la formation musicale
- les salles les plus spacieuses (5, 6,7) accueillent des répétitions de pratique collective à effectif réduit
- certaines auditions de classes et les moments musicaux ont lieu en salle 6
- 1 salle des professeurs
- les cours de percussion sont dispensés dans les salles de répétition de l'Harmonie municipale- Les répétitions de l'ensemble jeune harmonie sont organisées dans la grande salle de l'Harmonie municipale.

Danse :

- 2 studios : 120 m2 et 80 m2 avec vestiaires et douches pour élèves et professeurs.

Il est à souligner qu'une convention a été signée entre le collège Notre Dame Perrier et la ville de Châlons-en-Champagne pour l'utilisation de la chapelle des Récollets par le conservatoire (salle de 200 places) pour les auditions transversales du conservatoire. Un piano du CRC y a été installé.

G. PERSONNEL

Directeur

Boris VIDAL PEA Hors classe

Département musique

Animation

Gérard TREMLET PEA Hors classe

Secrétariat

Arlette COLIN rédacteur principal de 2^{ème} classe

Entretien

Madame BULLADO adjoint technique territorial 2^{ème} classe

CULTURE MUSICALE

Formation musicale

Murielle CASAJUS ATEA principal de 1^{ère} classe

Thibault PARANT ATEA

Mylène MENTEUX ATEA

Nathalie MILLERIOUX-GEERAERTS PEA

Culture musicale

Laure-Emmanuelle DAUVERGNE PEA

Interventions scolaires

Romain CHANGENOT ATEA principal de 1^{ère} classe

Voix

Chant

Brigitte BOURMAULT PELLETIER PEA

Instruments Polyphoniques et Percussion

Piano

Anne BERTIN-HUGAULT PEA

Anne VIX ATEA principal de 1^{ère} classe

Percussion

Christophe PARANT Professeur de musique

Guitare

Amélie THIBAUT ATEA principal de 2^{ème} classe

Blandine SIBILLE (Centre social culturel et conservatoire) ATEA principal de 2^{ème} classe

Cordes

Violon-Alto

Laure GEORGELET ATEA principal de 1^{ère} classe

Violoncelle

Loïc MAIREAUX Professeur de musique

Vents

Section bois

Flûte traversière

Séverine BUGNOT ATEA principal de 1^{ère} classe

Hautbois

Hélène FOISSEY ATEA principal de 2^{ème} classe

Clarinette

Sylvain BRES ATEA principal de 1^{ère} classe

Pierre SACCHETTI PEA Hors classe

Saxophone

Julien RODRIGUEZ ATEA principal de 2^{ème} classe

Secteur cuivres

Cor

Gérard TREMLET PEA Hors classe

Trompette

Rémy DINTRICH PEA Hors classe

Trombone-tuba

Françoise TELLIEZ-MEISTERLIN ATEA principal de 1^{ère} classe

Pratiques collectives

Chorale Cycle I 1^{ère} année

Thibault PARANT

Nathalie MILLERIOUX-GEERAERTS

Chorale d'enfants

Romain CHANGENOT

Orchestre à cordes cycle 1

Laure GEORGELET

Orchestre à cordes Cycles 2 et 3

Loïc MAIREAUX

Orchestres d'Harmonie A et B

Françoise TELLIEZ-MEISTERLIN

Big band

Rémy DINTRICH

Atelier Jazz

Julien RODRIGUEZ

Musique de chambre

Hélène FOISSEY

Françoise TELLIEZ-MEISTERLIN

Amélie THIBAUT

Julien RODRIGUEZ

Ensemble de guitare cycles 1-cycles 2 et 3

Amélie THIBAUT

Ensemble de clarinettes EBONATA

Pierre SACCHETTI

Atelier de soutien à l'harmonie municipale

Gérard TREMLET

Accompagnement**Instruments**

Elodie MARCHAL

ATEA principal de 1^{ère} classe**Chant**

Kaoli ONO

ATEA

Département danse**Coordinatrice**

Emmanuelle BOURDON-TRICHAUD

coordinatrice et ATEA de principal 1^{ère} classe**Secrétariat**

Patricia NEMERY

adjoint administratif territorial 2^{ème} classe**Danse classique**

Emmanuelle BOURDON-TRICHAUD

ATEA principal de 1^{ère} classe**Danse Contemporaine**

Emmanuelle LTAEIF GUELARVA

ATEA principal de 2^{ème} classe**Danse Jazz**

Vincent BOUDESOSCQUE

ATEA principal de 2^{ème} classe**Interventions scolaires**

Llorenc BALASCH Y ANGEL

ATEA principal de 2^{ème} classe

Accompagnement

Caterina ROBERTI

ATEA principal de 2^{ème} classe

Enseignement (année 2014/2015 et 2015/2016)

- **Conseil pédagogique**

Membres élus pour 2 ans

- DANSE : Vincent BOUDESOSCQUES (ATEA)
- BOIS : Séverine ARNOULD BUGNOT(ATEA)
- CUIVRES : Rémy DINTRICH (PEA)
- CORDES : Laure POTRON (ATEA)
- CULTURE MUSICALE ET VOIX : Thibaut PARANT (ATEA)
- INSTRUMENT POLYPHONIQUE ET PERCUSSION : Amelie THIBAUT (ATEA)

Membres de droit:

- ANIMATION : Gérard TREMLET (PEA)
- COORDINATEUR DANSE : Emmanuelle BOURDON TRICHAUD (ATEA)

- **Conseil d'établissement**

Mme Frédérique SCHULTHESS, Maire-Adjointe

Mme Martine RAGETLY, Conseillère municipale

M. Philippe BACHMAN, Directeur de La Comète

Mme BOHAND, Principale du collège Louis Grignon

M. Fabien CHANGENOT, Président de l'APEC

Mme Anne GOUJARD, Représentante des parents d'élèves

Mmes Isabelle LEMAIRE, Représentante des parents d'élèves

Mme Cécile DELAVALLADE et M. Gabriel MICHEL, Représentants des élèves

M. Guillaume OLLIER, Directeur général adjoint des services à la population

M. Fabrice LEGROS, Directeur de la culture

M. Boris VIDAL, Directeur du conservatoire

Mme BOURDON-TRICHAUD, Coordinatrice du département danse

M. Gérard TREMLET, Professeur chargé de l'animation

M. Vincent BOUDESOCQUE et Mme Nathalie MILLERIOUX-GEERAERTS Représentants de l'équipe pédagogique

H. L'association des Parents d'élèves (APEC)

Président: Fabien CHANGENOT//Association avec 198 familles adhérentes

C'est une association très impliquée dans la vie du conservatoire. Elle a en charge les actions suivantes :

- la location d'instruments
- la commande groupée des manuels de formation musicale
- l'aide à l'organisation de la vente des tenues de danse

Elle est affiliée à l'association FUSE (Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné)

I. Les partenariats du CRC

Institutionnels

- Conseil Départemental : subvention de fonctionnement
schéma départemental
Classes à Horaires Aménagés Musique
(CHAM)
- Education Nationale : actions Musique à l'école et Danse à l'école,
présentation d'instruments, visite du Conservatoire,
Classes à Horaires Aménagés Musique
(CHAM)

Non institutionnels

- Projets communs :
(Résidences, master-class, rencontres, stages, manifestations diverses...)
 - Scène Nationale "La Comète"
 - Musées
 - Bibliothèques
 - Office de tourisme
 - Harmonie municipale
 - Ensemble de clarinettes EBONATA
 - Société Chorale et Philharmonique
 - APEC
 - Musiques sur la ville
 - Furies
 - Ecole Pierre Curie
 - Amis de l'orgue
 - Fédération des Sociétés Musicales de la Marne
 - Grand Théâtre de Reims
 - Conservatoires (CRR, CRD, CRCI région et hors région)

- **Pôle ressource :** (Formation, mise à disposition d'élèves, de professeurs...)
 - Harmonie municipale
 - Ensemble de clarinettes EBONATA
 - Société chorale et philharmonique
 - Opéra de Reims
 - Conservatoires : CRR, CRD, CRCI (région et hors région)
 - Ecole Pierre Curie
 - Centre National des Arts du Cirque
 - Amis de l'Orgue

- **Conventions de mise à disposition de locaux**
 - Société chorale

- **Autres conventions**
(Prêt d'instruments, billetterie, tutorats, salle de concert...)
 - Scène Nationale "La Comète"
 - Office de tourisme
 - Musiques sur la ville

- **Aide à projets :** (Prêt de salle pour répétitions, concerts, location d'instruments, achat de partitions, aides diverses...)
 - Scène Nationale "La Comète"
 - Bibliothèque
 - Harmonie municipale
 - Collège Notre Dame Perrier
 - APEC
 - Ecole Pierre Curie
 - Musiques sur la Ville

J. Les réseaux

Le conservatoire de Châlons-en-Champagne tisse des liens étroits avec les établissements d'enseignement artistique et les associations culturelles de la ville, du département et de la région Champagne-Ardenne. Il devra se projeter dans de nouveaux partenariats à l'avènement de la nouvelle Région Grand-Est.

Il participe activement au réseau des conservatoires classés par l'Etat.

Il collabore activement aux actions et aux réflexions dans le cadre du schéma départemental.

Ses actions se concrétisent à travers :

- l'organisation de rencontres régionales inter-conservatoires (CRR de Reims, CRD de Charleville-Mézières, EIM d'EPERNAY, CRD de TROYES....)
- une large représentation des élèves du CRC dans l'orchestre départemental des jeunes marnais, dispositif initié par le Conseil départemental pour le développement des pratiques symphoniques dans le milieu rural
- un encadrement administratif et pédagogique depuis de nombreuses années par des professeurs de notre conservatoire de l'orchestre départemental des jeunes Marnais
- des partenariats avec le CRR d'Amiens pour des rencontres d'orchestre à l'école
- des participations au festival FURIES, Musiques du Dimanche, Musiques d'ici et d'ailleurs
- des participations aux concerts de la Fédération des sociétés musicales de la Marne

K. Le soutien aux pratiques amateurs

Les dispositifs existants pour aider les pratiques amateurs sont :

- la mise à disposition de salles du CRC pour des répétitions
- un atelier de soutien à l'Harmonie municipale
- la gratuité du CRC pour les élèves qui fréquentent assidûment l'Harmonie municipale
- le prêt et l'aide logistique (instruments, petits matériels) pour des concerts
- le soutien à une pratique instrumentale individuelle pour des élèves adultes ne suivant que les pratiques collectives (selon les places disponibles dans les classes)
- l'organisation de concerts avec les ensembles amateurs de la région.

III. DIAGNOSTIC ET BILAN DU PROJET 2010-2015

A. Diagnostic de l'existant

1. Le département musique

❖ *Déficit et absences de certaines disciplines instrumentales*

Département Cordes

Actuellement, un même professeur enseigne le violon et l'alto au CRC. La classe d'alto peine donc à s'étoffer. Cela empêche de constituer des groupes de musique de chambre ou de mettre en œuvre des projets symphoniques réguliers, faute de grands élèves.

La contrebasse n'est pas enseignée au CRC. Son absence nuit au développement des pratiques symphoniques.

Département Bois

Le basson n'est pas enseigné au CRC et manque aux ensembles du département bois et au développement des pratiques collectives.

Département Polyphoniques et percussions

La harpe n'est pas enseignée au CRC.

Département Jazz

Dispensé dans le cadre de la classe de saxophone, de l'atelier d'improvisation ou du Big Band, le jazz ne bénéficie pas d'un enseignement approprié au niveau de la section rythmique (clavier, guitare électrique, guitare basse), ce qui nécessite le renfort de musiciens extérieurs lors de projets musicaux du CRC.

Musique de chambre

La musique de chambre souffre d'un faible quota horaire puisqu'elle est enseignée sur les heures disponibles des professeurs d'instruments. L'offre en musique de chambre n'est actuellement pas assez structurée.

Pour le moment, Il n'existe pas de cursus de musique de chambre, avec une évaluation formalisée par un examen, avec des jurys extérieurs. Seule l'assiduité aux cours et la participation à des projets musicaux sont prises en compte pour la validation du BEM et CEM. (Voir règlement des études 2015).

Faible développement du chant choral

Pratiquée pendant la première année de cycle I, le chant choral disparaît ensuite des cycles d'études, même si la chorale des 8-12 ans dirigée par le musicien intervenant permet, de manière facultative, une poursuite de cette discipline. Il n'y a pas de chorale adultes alors qu'il y a une forte demande au CRC.

Difficulté de répondre à la demande adulte

Créé pour répondre à la demande d'enseignants, choristes ou mélomanes soucieux de parfaire leur formation musicale, le cours de formation musicale adultes, organisée sur deux années, doit désormais répondre à une demande de formation en vue d'une pratique instrumentale.

Cette demande ne peut être satisfaite que très rarement dans les disciplines suivantes : piano, guitare, clarinette.

En cas de places disponibles, l'inscription est possible pour une année renouvelable, si elle n'est pas sollicitée par un enfant. Dans les classes à effectif plus réduit, un adulte peut prétendre à une scolarité sur plusieurs années. Il conviendra aussi de régler, par le biais du règlement des études, le nombre d'années maximales octroyées aux adultes, pour ne pas léser ceux qui débutent ce dispositif.

2. Le département danse

La formation musicale danseur

Discipline obligatoire, la formation musicale danseur ne s'adresse, actuellement, qu'aux élèves d'initiation 2 (7 ans), dans la continuité du travail commun musique et danse entrepris toutes les trois semaines en initiation 1 (6 ans). Il convient de structurer la formation musicale danseur pour l'ensemble des cycles.

3. Les locaux

- Exigus, les locaux administratifs actuels ne permettent pas d'envisager une montée en puissance de l'équipe administrative. Le regroupement des secrétariats musique et danse permettrait une meilleure répartition des tâches.
- De superficie réduite, les salles de cours ne peuvent accueillir les pratiques d'ensemble de classe. Pour exemple, les répétitions de grand ensemble de violoncelles pour la grande audition se déroulent à l'école Pierre Curie.
- Le nombre insuffisant de salles implique le partage entre plusieurs professeurs et limite l'accueil de nouvelles disciplines.
- L'éloignement de la salle de percussions représente un obstacle important au développement des pratiques collectives, à l'intégration des élèves percussionnistes à la vie musicale du conservatoire et aux échanges avec l'équipe pédagogique.

- L'absence d'une salle de pratique collective entrave les possibilités de décloisonnement des disciplines et la préparation de projets à effectif important.
- Enfin, l'absence de salle de diffusion dans les locaux du CRC altère la volonté des enseignants à réaliser des auditions, concerts, échanges, masters class, spectacles chorégraphiques. Pas toujours adaptées, nécessitant le transport de matériel, la location de pianos, la délocalisation des événements, les salles municipales ou la chapelle du collège Notre-Dame Perrier ne peuvent remplacer un outil qui, lorsqu'il est au cœur de l'établissement, dynamise l'équipe, les élèves et leurs parents.
- Pour le département danse, 2 studios accueillent 250 élèves pour les 3 disciplines : classique, contemporain et jazz. Considérant que la danse contemporaine est en période de développement, que les deux autres disciplines ne sont pas encore aux normes horaires et que la formation musicale nécessite une salle adaptée, les locaux actuels ne peuvent prendre en compte tous ces aménagements.

Ces problématiques existent depuis longtemps au CRC et peuvent être minimisées dans leur impact, par une mutualisation et un conventionnement avec des institutions culturelles, des établissements scolaires ou des centres sociaux qui disposent d'espaces de répétition ou de concert adaptés.

4. L'animation

Ce sont cinquante manifestations annuelles que propose le CRC. Les 6h00 actuelles du professeur animateur ne sont pas suffisantes. L'absence d'un véhicule dédié au transport d'instruments et de matériels propre au conservatoire est problématique.

Pour la partie manutention, il manque un agent pour venir en aide au professeur animateur dans le cadre des grosses manifestations.

B. D'un projet à l'autre : bilan de la période 2010/2015

Le projet de renforcement de l'existant du projet 2010-2015 a été atteint. Il a notamment permis l'inclusion de l'agrément danse dans le renouvellement de label du conservatoire.

L'opportunité d'un classement en rayonnement départemental ayant été écartée, le projet d'établissement impulse une nouvelle dynamique pédagogique dans le cadre du label Musique et danse du conservatoire à rayonnement communal.

Les critères de labellisation en CRD étaient notamment :

- **Sur le plan pédagogique :**
 - une dissociation de la classe d'alto de celle du violon
 - la création d'une classe de basson, de contrebasse, de musiques actuelles amplifiées et harpe
 - un renforcement de l'accompagnement piano
 - la création d'un département jazz et musiques actuelles
 - la création d'une classe d'écriture-culture musicale

- la mise en place d'un cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) et la délivrance d'un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM); constitué de 4 UV (dominante instrumentale, culture musicale, formation musicale, musique de chambre, groupe ou ensemble).

- **Sur le plan statutaire :**
- la mise à disposition de professeurs diplômés, détenteurs du certificat d'aptitude avec un plan de formation pour le personnel en poste et des remplacements CA pour les départs en retraite.

- **Sur le plan des locaux :**
- la création d'un centre de ressources (médiathèque)
- la création d'une véritable salle de diffusion, type auditorium
- le rapatriement de la classe de percussions au sein du CRC

IV. LE PROJET

A. L'évolution pédagogique du conservatoire

« Favoriser l'accès aux pratiques artistiques par des actions de sensibilisation »

Pour faire suite aux préconisations du rapport d'inspection, lié au renouvellement de l'agrément du conservatoire, et en préconisation des schémas nationaux d'orientations pédagogiques de musique et de danse, un nouveau règlement des études a été rédigé par la direction du conservatoire, avec l'aide du conseil pédagogique. Il a été adopté à l'unanimité le 15 juin 2015 par le conseil d'établissement du CRC.

Voici les actions en cours de réalisation suite à ce nouveau règlement des études, et celles qu'il conviendra de mettre en place :

1. Le renforcement de l'éveil

❖ Eveil 5 ans : musique et danse

Le conservatoire a mis en place un éveil 5 ans musique et danse en septembre 2015. C'est un tronc commun pour ouvrir et affiner les perceptions de la créativité et de la sensibilité artistique. La durée du cours est de 45 minutes. Un professeur de danse et un professeur de formation musicale mettent en place des dispositifs pédagogiques avec pour objectifs principaux d'affiner les perceptions et de développer des aptitudes motrices des enfants, par des démarches où le corps en mouvement est mis en relation avec le monde sonore et avec l'espace.

L'éveil permet de :

- développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant
- former l'oreille le plus tôt possible
- mettre en place des repères (par la perception, le vocabulaire...) sur les phénomènes acoustiques et dans le monde des sons
- favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales.

❖ Eveil-découverte instrumentale 6 ans : en musique

Ce cours offre aux enfants scolarisés en cours préparatoire (CP), la possibilité d'un éveil musical et corporel. Axé sur des activités d'écoute, de chant, d'évolutions corporelles, de jeu instrumental sur instrumentarium, il peut constituer un tout et est une bonne préparation à un cursus instrumental et vocal.

Pendant cette période d'éveil, le conservatoire propose aux enfants **un parcours de découverte instrumentale** afin de se familiariser avec l'ensemble des instruments enseignés dans l'établissement. Plusieurs journées d'orientation et de sensibilisation aux auditions sont organisées à destination des familles. Ces dispositifs ont vocation à aider l'orientation des élèves dans leur choix instrumental.

❖ Eveil, Initiation 1 et Initiation 2 : danse

Pour l'enfant de 5 à 7 ans, l'initiation à la danse est un temps de découverte de ses possibilités motrices et expressives, dans la relation à l'espace, à la musique, et aux autres. La conscience corporelle est abordée de façon globale et dynamique sans que soit développée une technique ou un style chorégraphique spécifique. L'initiation permet la mise en place des éléments fondamentaux qui facilitent l'accès et le choix entre la danse classique, jazz ou contemporaine enseignées en cycle I.

Il conviendra de :

- renforcer cette proposition d'éveil 5 ans en fonction des demandes des usagers
- externaliser l'éveil 5 et 6 ans dans les « antennes » du conservatoire, comme les centres sociaux d'actions culturelles afin de se rapprocher de l'ensemble des châlonnais
- proposer un « jardin musical » avant même le début de l'éveil au conservatoire ou dans les centres sociaux culturels pour les enfants de 3 et 4 ans.

2. L'apprentissage instrumental

L'ancien règlement des études imposait aux élèves de suivre une année de formation musicale avant de débiter un instrument. Force est de constater que certains élèves quittaient le conservatoire, démotivés de ne pas avoir pu débiter immédiatement la pratique instrumentale.

Le nouveau règlement des études fixe le cadre suivant :

Désormais, dans la limite disponible dans les classes instrumentales, les enfants débutent la formation musicale et l'instrument la même année.

Les élèves qui ont fait l'éveil découverte instrumentale sont intégrés l'année suivante dans les classes instrumentales en fonction des places disponibles, ainsi que les nouveaux élèves qui n'ont pas suivi l'éveil.

Néanmoins une priorité pour intégrer les classes instrumentales est accordée aux élèves ayant suivi le cycle d'éveil au conservatoire.

3. Un parcours différencié en deuxième cycle

« Affirmer la pluralité des cursus proposés en terme d'enseignement dans une démarche d'exigence »

A partir du deuxième cycle, la proposition d'un cursus complet peut coexister avec celle d'un parcours plus souple en modules. Ce nouveau dispositif remplace ce qui était classé dans l'appellation « cursus libre ». En effet, ouvrir la possibilité de choix dans l'offre de formation est souvent facteur de motivation à un âge où les sollicitations sont nombreuses. Mais un encadrement est également nécessaire pour aider les élèves à formuler leurs désirs et les mettre en forme dans une proposition cohérente.

Ce parcours est également réservé à des élèves n'ayant plus ni la motivation, ni le niveau requis par les objectifs du cycle II. Il intervient en milieu de cycle II, à partir de la fin de 2^{ème} année ou en fin de 3^{ème} année de formation musicale. Il constitue une sortie du cursus diplômant.

Mais la réintégration dans le cursus diplômant reste possible après avis favorable du conseil pédagogique. L'élève devra suivre à nouveau l'ensemble des cours constitutifs du Brevet d'Etudes Musicales en musique et du Brevet d'Etudes Chorégraphiques en danse

Le cursus non diplômant sur Modules : (3 ans maximum en fonction du niveau lors de l'intégration dans ce parcours)

- Module 1 = pratique collective (30 min discipline dominante + au moins 1 pratique collective obligatoire)
- Module 2 = accompagnement (30 min discipline dominante + discipline complémentaire)
- Module 3 = culture (30 min discipline dominante + discipline complémentaire)
- Module 4 = jazz et improvisation (30 min discipline dominante + discipline complémentaire)
- Module 5 = projet spécifique comme un soutien à une pratique amateur extérieure (30 min de discipline dominante) durée = 1 an (renouvelable 1 an uniquement).

Il conviendra :

- d'étoffer la proposition de modules, notamment en direction des musiques actuelles ou d'un atelier chanson, ou d'improvisation, ou d'un atelier "apprentissage des techniques du son", plus en adéquation avec le cœur de cible : les adolescents
- d'accompagner et d'aider les élèves à formuler leur projet personnel le plus précisément possible et de les accompagner, par des dispositifs pédagogiques adaptés, à le réaliser
- de veiller à ce qu'une passerelle entre le parcours diplômant et non diplômant soit toujours possible pour l'élève, en fonction de ses motivations.

4. Le renforcement de la place de la culture musicale

L'apport de la culture musicale dans la formation aux pratiques n'est plus à souligner. Il faut cependant rappeler qu'une attention particulière doit toujours y être portée. Dans les conservatoires, la culture musicale a vocation à être intimement associée à l'ensemble des pratiques, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Le conservatoire propose les cours suivants :

Depuis 2012

- l'option culture Bac, pour les élèves qui passent une l'option musique au Baccalauréat
- un cours de culture adulte.

Depuis 2015

- l'option culture pour l'obtention du certificat d'études musicales pour les élèves de cycle 3 (en musique)
- le cours de culture chorégraphique « histoire de la danse » pour les élèves de cycle 2 et 3 en danse
- un cycle de conférences « les rencontres musicales à la Comète » en partenariat avec la Comète, scène nationale de Châlons-en-Champagne. Ce cycle s'adresse aux élèves du CRC et est accessible à un public extérieur. Il se déroule à la Comète une semaine avant les concerts retenus pour donner des clés d'écoute et des éléments analytiques des œuvres jouées.

Il conviendra de :

- créer une unité de valeur culture pour l'obtention du CEM avec une évaluation par un jury externe (**en cours de réalisation**)
- développer des démarches pédagogiques adaptées dès le 1^{er} cycle en culture qui se consolideront et se structureront à partir du cycle 2.

5. Les instruments en formation musicale

Le bien-fondé d'introduire les instruments en cours de formation musicale n'est plus à démontrer. Cela donne du sens aux apprentissages et décloisonne les disciplines.

Il conviendra de :

- renforcer la présence des instruments en cours de formation musicale et de structurer l'évaluation de ce dispositif

6. La pédagogie de groupe

C'est une première étape de socialisation, de respect de l'autre. Si le conservatoire n'a pas en effet les moyens de lutter seul contre les inégalités sociales, il doit contribuer à les réduire en luttant quotidiennement contre une « peur ou un rejet de la culture de l'autre ».

Elle est le vecteur d'émulation chez les enfants, elle favorise l'épanouissement des musiciens sur le plan technique et elle développe leur aisance dans des ensembles de pratiques collectives.

Il conviendra de :

- renforcer et privilégier la pédagogie de groupe pour créer une émulation chez les enfants et favoriser les échanges et les apprentissages collectifs, surtout en 1^{er} cycle.

7. Les esthétiques

Les esthétiques abordées au conservatoire sont variées (musique ancienne, classique, contemporaine, jazz) autant en danse qu'en musique.

Nous constatons d'un autre côté que l'offre en baroque et musique actuelle est absente. Nous n'avons pas de département de musique ancienne ni de département musique actuelle pour le moment. Mais, les rencontres sont encouragées (ateliers, ateliers rencontre, master-class).

L'improvisation est également très peu enseignée au conservatoire. Elle est cependant encouragée par des projets spécifiques comme un travail en atelier avec l'artiste Denis COLIN, clarinettiste basse et improvisateur en résidence au SALMANAZAR, théâtre conventionné d'EPERNAY.

L'année scolaire 2015-2016 sera l'année de l'improvisation car conjointement au travail avec le clarinettiste Denis COLIN, il y aura un travail en atelier pour les guitaristes sur l'initiation au jazz manouche avec Christophe LARTILLEUX, guitariste, et en chant, un travail en atelier sur l'improvisation vocale avec Anne COPPEY, professeur de chant.

Il conviendra de :

- favoriser les ateliers, ateliers rencontres, master-classes avec les institutions culturelles qui nous entourent comme :
 - La Comète, scène nationale de Châlons-en-Champagne
 - Le Salmanazar, théâtre conventionné d'Épernay
 - L'Opéra de Reims
 - Les flâneries musicales de Reims
 - Musiques sur la ville
 - Le Manège
 - Les établissements d'enseignement artistique labellisés.

8. les pratiques collectives

Il est nécessaire que le conservatoire consolide la place réservée aux pratiques collectives afin qu'elles s'affirment comme centrales. Si à l'évidence, l'exigence d'une formation individualisée demeure, c'est bien, pour la grande majorité des élèves, la musique d'ensemble qui sera le cadre privilégié de leur pratique future. En effet, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage. En plus de leur intérêt et valeur intrinsèques, ces pratiques favorisent les notions de partage, d'écoute et de respect de l'autre et potentiellement les relations intergénérationnelles.

Le conservatoire de Châlons-en-Champagne propose 14 pratiques collectives.

- Chorale cycle I 1ère année
- Chorale d'enfants 8-12 ans
- Orchestre à cordes 1er cycle
- Orchestre à cordes 2^{ème} et 3^{ème} cycles
- Ensemble Jeune Harmonie (A et B)
- Big Band
- Atelier Jazz
- Atelier vocal
- Musique de chambre
- Ensembles de classes
- Orchestre d'harmonie de la Ville
- Atelier de soutien à l'Harmonie municipale
- Ensemble de clarinettes Ebonata
- Atelier CHAM

9. L'accompagnement

Un effort a été fait sur l'accompagnement avec 1 ETP accompagnateur musique, 1 ETP accompagnateur danse, et 1 accompagnateur 8 heures pour la classe de chant.

En 2015,

Un module d'accompagnement a été créé à destination des élèves de cycle II, dans le parcours sur modules.

10. La Formation musicale danseur (FMD)

Une mise en place progressive d'un cursus spécifique de formation musicale danseur est proposé.

Année scolaire 2015-2016 : 2h45 de FMD ont été mises en place pour les classes d'initiation 1 et 2 en danse.

Il conviendra de :

- développer la FMD pour tous les cycles en danse. Cela correspond à 18h30 d'enseignement.

Tableau prévisionnel en volume horaire de cours de FMD (Traditionnel)

cycle initial	2 groupes x 45 min	1h30 (déjà en place)
cycle I-1 ^{ère} année	2 groupes x 45 min	1h30 (déjà en place)
cycle I-2 ^{ème} année	2 groupes x 45 min	1h30
cycle I-3 ^{ème} année	2 groupes x 1h00	2h00
cycle I-4 ^{ème} année	2 groupes x 1h00	2h00
cycle II-1 ^{ère} année	2 groupes x 1h00	2h00
cycle II-1 ^{ère} année	2 groupes x 1h00	2h00
cycle II-2 ^{ème} année	2 groupes x 1 h00	2h00
Cycle II-3 ^{ème} année	2 groupes x 1h00	2h00
cycles II-4 ^{ème} année	2 groupes x 1h00	2h00
TOTAL		18h30 FMD TRAD (dont 15h30 restent à pourvoir)

11. la Culture chorégraphique

Un cours d'histoire de la danse a été mis en place en septembre 2015.

Il conviendra :

- d'étoffer et de structurer une unité de valeur « culture chorégraphique » à destination des élèves de cycle II et III du département danse pour l'obtention du certificat d'études chorégraphiques.

12. L'évaluation

Une évaluation sera effectuée pour tous les élèves sous la forme d'un bulletin individuel de formation détaillé (pour tous : une évaluation sur les cours suivis et une évaluation sur le plan technique, artistique et comportemental).

En fin d'année scolaire, les élèves concernés passeront un examen de fin de cycle. Les examens se dérouleront sous forme d'épreuves imposées avec des jurys extérieurs (PEA ou AEA dans des établissements d'enseignement artistique agréés par l'Etat).

Des rencontres entre les professeurs et les parents seront organisées plusieurs fois par an pour rendre compte de la progression des enfants en formation musicale, dans la pratique instrumentale ou la pratique chorégraphique.

Il conviendra que:

- chaque professeur rédige son projet de classe. Celui-ci permettra une meilleure communication avec les élèves et/ou leurs parents et une meilleure lisibilité des objectifs fixés
- chaque professeur établit une grille d'évaluation par cycle et par élève.

B. Renforcement des liens avec les établissements scolaires

Depuis le premier protocole d'accord signé en 1983, entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère chargé de la Culture et de la Communication, les liens entre les établissements scolaires et les conservatoires n'ont cessé de se renforcer, pour que les jeunes d'âge scolaire bénéficient d'une éducation musicale de qualité aussi bien sur le temps scolaire qu'hors temps scolaire. Parmi les dispositifs existants, les chartes départementales pour le développement des pratiques vocales et chorales, les dispositifs «orchestre à l'école », les classes à horaires aménagés constituent des moyens précieux pour qu'un projet éducatif concerté se mette en place.

En contribuant à cet effort d'éducation musicale, il s'agit bien de donner aux jeunes d'âge scolaire les bases d'une conscience contemporaine du phénomène sonore et musical, notamment en faisant naître le désir d'écouter et de pratiquer avec une grande disponibilité d'esprit et en transmettant les notions essentielles pour l'acquisition d'un sens critique.

1. L'orchestre à l'école (OAE)

Rattaché au conservatoire depuis le 1^{er} janvier 2011 et fonctionnant sur 3 années (CE2 à CM2) à l'école primaire Pierre Curie, cet orchestre accueille 38 élèves.

Le dispositif est financé par la Ville de Châlons-en-Champagne à travers les professeurs qui sont des enseignants du CRC et des enseignants rémunérés par l'intermédiaire de l'association Profession Sport et Loisirs.

Les instruments sont prêtés aux enfants par la Fédération des sociétés musicales de la Marne.

Depuis 2015, l'école Pierre Curie est affiliée à l'association nationale des orchestres à l'école, ce qui lui permet, dans le cadre de projets pédagogiques, de solliciter une subvention.

Il conviendra de :

- pérenniser le dispositif
- développer des actions pédagogiques en lien avec d'autres orchestres à l'école du département et d'autres départements (**en cours avec les orchestres à l'école de la ville d'Amiens Métropole**)
- garder l'adhésion à l'association nationale des orchestres à l'école

2. Les interventions en milieu scolaire

En musique : 1 intervenant en milieu scolaire (1ETP)

En danse : 1 professeur de danse classique 10h00

Interventions scolaire 2015/2016	
musique	danse
8 écoles	5 écoles
34 classes	13 classes
776 élèves	290 élèves

Il conviendra de :

- continuer à entretenir ces deux dispositifs
- garder le mode de sélection des écoles en fonction de la pertinence du projet
- construire des projets pédagogiques et transversaux avec le conservatoire
- accueillir et structurer l'accueil des écoles au conservatoire soit pour découvrir le lieu, soit pour assister à un concert ou un spectacle.

3. Les classes à horaires aménagés

Suite à l'arrêt de la section CHAM au collège Louis GRIGNON en 2018, la municipalité souhaite développer de nouvelles actions partenariales sur le périmètre Châlonnais avec l'éducation nationale notamment à travers des dispositifs de classe à horaires aménagés. Une priorité a été donnée pour le moment à la danse et ce pour faire écho à l'intégration récente du département danse dans l'obtention du renouvellement du label CRC.

Ce dispositif CHAD devra faire l'objet d'une large concertation avec les différents partenaires afin d'établir un projet pédagogique concerté. Ce projet devra respecter la mixité sociale et la mixité fille garçon.

Chaque structure devra s'assurer de la pertinence de son équipe professorale, afin de répondre aux besoins des élèves.

❖ Présentation du dispositif CHAD primaire

Organisation des enseignements

En complémentarité avec les apprentissages scolaires, les élèves reçoivent une formation spécifique dans le domaine de la danse. L'organisation générale de l'enseignement dans sa globalité et la répartition des horaires dans les classes à horaires aménagés font l'objet d'une large concertation entre les différents partenaires et d'une révision annuelle.

L'école élémentaire

Les élèves CHAD sont intégrés dans les classes ordinaires de l'école. L'horaire d'enseignement chorégraphique est prélevé sur l'horaire global de la classe et réparti sur l'ensemble des activités. Aucune matière d'enseignement ne doit être supprimée.

Le Conservatoire

La formation danse comprend trois domaines :

- technique de formation en danse classique
- formation à la danse contemporaine
- formation musicale

en respectant les 3 champs de compétences qui sont : **percevoir, produire, connaître**. Les activités de l'élève sont coordonnées de manière à instituer un équilibre adapté à son rythme biologique : la charge de travail hors temps scolaire ne doit en aucun cas être un obstacle pour les apprentissages en classe.

Conformément au texte, une évaluation annuelle du dispositif doit être réalisée par les partenaires.

Logistique

L'ensemble d'un groupe CHAD quitte sa classe sur le même créneau horaire.

Le matin, les élèves suivent les apprentissages scolaires concernant leur niveau de classe.

L'après-midi, en fonction du projet d'école chaque niveau bénéficie entre 3h00 et 6h00 hebdomadaire d'intervention au conservatoire selon l'emploi du temps et le niveau.

L'évaluation

L'école élémentaire :

L'évaluation des différentes disciplines scolaires est inscrite dans le projet d'école.

Le Conservatoire :

La formation dispensée dans les classes du conservatoire fait l'objet d'une évaluation trimestrielle. En concertation, l'ensemble des partenaires concourt à la mise en place d'une observation continue de l'élève. L'ensemble de ces évaluations permet d'établir un document commun régulièrement transmis aux familles et consigné dans le livret d'évaluation de l'élève.

Tarifification :

Le principe de la Classe à horaire aménagé est la **gratuité**.

Mise en place d'un dispositif CHAD sur 3 ans (CE2/CM1/CM2)

Disciplines obligatoires par niveau			
<u>CE2</u> de 3h45 à 5h d'enseignement	2 cours dans la discipline dominante DANSE CONTEMPORAINE	1 cours dans la discipline complémentaire DANSE CLASSIQUE	Formation Musicale Danseur
<u>CM1</u> de 4h30 à 6h d'enseignement	2 cours dans la discipline dominante DANSE CONTEMPORAINE	1 cours dans la discipline complémentaire DANSE CLASSIQUE	Formation Musicale Danseur
<u>CM2</u> De 4h30 à 6h d'enseignement	2 cours dans la discipline dominante DANSE CONTEMPORAINE	1 cours dans la discipline complémentaire DANSE CLASSIQUE	Formation Musicale Danseur

Les besoins par classes :CE2 :

- 2h30 de danse contemporaine (1h15+1h15)
- 1h de danse classique
- 1h de formation musicale danseur
- 1h d'accompagnement piano obligatoire pour les cours de danse classique.

CM1 :

- 2h30 de danse contemporaine (1h15+1h15)
- 1h 15 de danse classique
- 1h de formation musicale
- 1h15 d'accompagnement piano pour le cours de danse classique.

CM2 :

- 2h30 de danse contemporaine (1h15+1h15)
- 1h15 de danse classique
- 1h de formation musicale
- 1h15 d'accompagnement piano pour le cours de danse classique.

ANNEE N	ANNEE N+1	ANNEE N+2
CE2	CE2+CM1	CE2+CMI+CM2
2h30 contemporain	5h contemporain	7h30 contemporain
1h00 classique	2h15 classique	3h30 classique
1h00 FMD	2h00 FMD	3h00 FMD
1H00 d'accompagnement piano	2h15 d'accompagnement piano	3h30 d'accompagnement piano

C. Evolution numérique du conservatoire

1. Les usages pédagogiques en formation musicale

Mettre les outils numériques entre les mains des élèves revient à rendre leur pratique musicale plus active, ce qui est l'objectif principal du conservatoire. Les technologies, qu'ils peuvent voir déjà chez eux, les incitent à devenir les vrais acteurs de leurs études en leur donnant la satisfaction de créer de la musique.

Les recherches en pédagogie et en sociologie montrent que lorsque les élèves participent activement, ils prennent confiance, ils sont plus efficaces et acquièrent le goût et l'envie de continuer à apprendre. Les technologies donnent au cursus des études musicales un attrait nouveau en développant le sens critique et la recherche de solutions personnelles aux problèmes rencontrés lors de l'apprentissage. En gommant ou en relativisant certains obstacles, mais aussi en mettant en évidence les réelles difficultés, elles aident, en particulier les jeunes élèves, à mieux apprécier la musique ou la danse comme un art.

Pour l'enseignant, le numérique est un formidable outil de ressources musicales et pédagogiques. C'est un outil qui incite également à modifier sa pédagogie et qui vise à placer l'élève au centre du projet.

Les situations pédagogiques liées à l'utilisation des technologies multimédias peuvent être regroupées en 4 catégories :

- le soutien à l'élève
- l'accompagnement des élèves et les travaux personnels encadrés (TPE)
- le cours
- l'autoformation.

Les outils :

Le Tableau Numérique Interactif : ce système est composé d'un ordinateur, d'un projecteur et d'un tableau sensible interactif avec stylet et relié au programme utilisé

Connexion internet : elle permet à l'enseignant et aux élèves de disposer d'un formidable accès à des ressources musicales et pédagogiques

Malette numérique : les élèves utiliseront les tablettes et leurs applications musicales

Logiciels musicaux : Finale (pour l'édition, la transposition), Protools (pour l'enregistrement)

Matériels d'enregistrement : il servira à enregistrer des travaux collectifs afin de les commenter, de les retravailler, ou de les diffuser.

Les résultats attendus :

- ❖ pour les élèves
 - gagner en autonomie
 - bénéficier d'un support attractif et connecté pour des matières dites "non attractives"
 - aller vers une pédagogie plus active
 - envie d'apprendre
 - développer leur sens critique
 - prendre confiance.

- ❖ pour les enseignants
 - travailler en atelier
 - renouveler les dispositifs pédagogiques
 - dématérialiser et diffuser les supports pédagogiques
 - mettre en place une pédagogie inversée.

2. Les usages pédagogiques dans le département musique et le département danse

Une connexion internet, les tablettes, le matériel vidéo, le matériel d'enregistrement sonore vont permettre :

- d'utiliser internet comme support pédagogique
- de partager des fichiers et des partitions entre les enseignants ou avec les élèves
- de composer et d'éditer des partitions
- de filmer et d'enregistrer des séquences de travail de cours individuels ou collectifs
- d'analyser le geste musical ou le mouvement chorégraphique
- de travailler les dispositifs de mise en situation de concert.

Cette évolution numérique est nécessaire pour harmoniser le niveau d'équipements numériques avec celui des structures d'enseignements artistiques qui nous entourent (CRR de Reims, EIM d'Épernay) et ce, pour donner les mêmes chances d'apprentissages à nos élèves.

Ce sera un moyen de capter le public sensible à ces nouvelles technologies. Cela rendra des matières peu attractives plus innovantes à travers des nouveaux dispositifs pédagogiques (FM).

Nous pourrons garder nos élèves plus longtemps dans les cours de FM et ainsi les garder en formation diplômante afin de redynamiser les cycles 2 et 3 des instruments déficitaires.

D. Développement de la diffusion, des partenariats et de la communication du conservatoire

« Placer les élèves en situation d'apprenti artiste musicien ou danseur »

1. La diffusion

Les actions de diffusion ont un double objectif : premièrement, mettre en situation de concert nos élèves afin qu'ils puissent donner un sens à leur apprentissage individuel et deuxièmement, participer à l'animation du territoire.

Ces manifestations constituent un dispositif à la fois pédagogique et éducatif.

Elles sont initiées par le conservatoire, elles peuvent répondre à des sollicitations de partenaires extérieurs ou s'inscrire dans le cadre des manifestations organisées par la Ville.

Quelle que soit la nature de la manifestation, elle reste toujours en adéquation avec les objectifs éducatifs du conservatoire. Nous favorisons les rencontres inter esthétiques et inter disciplinaires au sein du conservatoire et également hors les murs. C'est alors un croisement des publics qui s'opère notamment dans nos opérations musées en musique, bibliothèques en musique, patrimoine en musique, ou les rencontres musicales à la Comète.

Pour nos élèves ce sont des repères historiques, patrimoniaux, ou culturels qui les enrichissent et qui complètent la formation qu'ils reçoivent au conservatoire.

Nos actions au CRC:

- **Musées en Musique** : présentation d'œuvres issues des collections des musées de la ville par les médiateurs culturels du musée et illustration en musique ou en danse de ces œuvres par les élèves du conservatoire.
- **Bibliothèques en Musique** : audition thématique en lien avec les bibliothèques. Un concert-exposition/rencontre/conférence sur une thématique commune.
- **Patrimoine en Musique** : présentation d'un monument par les guides conférenciers de la ville et animation du lieu en musique ou en danse par les élèves du conservatoire.
- **Les Cartes Blanches Jeunesses** : approche originale et ludique d'œuvres musicales. Conférences interactives illustrées musicalement par un professeur du Conservatoire.
- **Petites scènes musicales ou chorégraphiques** : audition de classe ou audition transversale, restitution chorégraphique ou inter disciplinaire qui met en avant la production du travail personnel ou collectif nécessaire à l'apprentissage. Interne au conservatoire Jean-Philippe Rameau ou délocalisée à la Chapelle des Récollets.
- **Les rencontres musicales à la Comète** : conférence du professeur de culture du CRC donne des clés d'écoute sur la programmation classique de la scène nationale.
- **La Grande Audition ou le spectacle chorégraphique** : vitrine du Conservatoire, projet de fin d'année des élèves du département musique et du département danse.
- **Les Concerts-Master Class** : solistes instrumentistes, chanteurs ou danseurs ayant une carrière nationale ou internationale, qui interviennent dans le cadre des projets d'actions culturelles du CRC.

De cet évènement découle :

- Un concert « tôt », animé par les élèves du conservatoire en lever de rideau du concert
 - Une master-class avec les élèves.
- **Les Portes Ouvertes** : moment convivial pendant lequel le département danse et musique ouvrent leurs portes : concert, visite de l'établissement, renseignements, inscriptions.
 - **Les Partenariats musicaux** : pour créer une dynamique départementale ou régionale autour d'un projet musical ou chorégraphique.
 - **Prestations dans le cadre de la programmation Ville**
 - Nuit des Musées
 - Journées Européennes du Patrimoine
 - Fête de la Musique
 - Festival des Musiques du Dimanche et Festival des Musiques d'Ici et d'Ailleurs
 - Vents et Voix de Noël
 - Festival Furies
 - Manifestations exceptionnelles (CHALONS C'est...)

2. Les partenariats

❖ Les pratiques amateurs

« La mission première des établissements étant de former des amateurs, les établissements veilleront à favoriser les liens avec la pratique en amateur existant à l'intérieur ou à l'extérieur du conservatoire, afin qu'un grand nombre d'élèves poursuivent leur pratique artistique au-delà des enseignements du conservatoire » (Schéma National d'Orientation pédagogique en musique de 2008)

Le conservatoire aide les élèves à formaliser leur projet et les oriente dans leur parcours.

Il les encourage à devenir :

- de futurs artistes amateurs, autonomes dans leur pratique, qu'elle soit isolée ou en petite ou grande formation grâce aux différents cursus proposés au conservatoire

Il met en place des dispositifs pédagogiques et des moments de diffusion pour :

- développer leurs acquis techniques, leur ouverture culturelle, leur créativité, leur sens des responsabilités ainsi que leur engagement.

Il les aide à :

- devenir acteur de la vie associative musicale.

Nos actions dans ce cadre :

- 14 ensembles de pratiques collectives au conservatoire
- un partenariat privilégié avec l'Harmonie municipale à travers une gratuité du conservatoire pour les élèves de l'harmonie inscrits au conservatoire
- la création d'un atelier de soutien à l'harmonie municipale

- une mise à disposition des locaux du conservatoire pour les ensembles amateurs (groupes de musique de chambre, chorale...)
- une participation des professeurs aux concerts des associations musicales châlonnaises
- une participation aux concerts organisés par la Fédération des sociétés musicales de la Marne.

Il conviendra de :

- pérenniser et renforcer ces partenariats
- participer au réseau départemental et régional des conservatoires classés en vue d'harmoniser les contenus de formation et leur évaluation
- développer les rencontres musicales avec les conservatoires classés du département et de la région
- développer les partenariats avec les artistes ou compositeurs en résidence dans les structures de création et de diffusion, accueillant le spectacle vivant (master- class, atelier, commande d'œuvre musicale, spectacle...)
- développer nos projets d'actions culturelles (PAC) en veillant à ce qu'ils touchent l'ensemble des élèves du conservatoire
- développer la notion « d'artistes enseignants » au sein du conservatoire par la programmation de concert lors d'évènements comme les Journées Européennes du Patrimoine ou la Nuit nationale des musées.

3. L'ouverture du conservatoire

Il est primordial que le conservatoire, à travers ses actions, puisse développer, à son niveau, le maillage du territoire et relier les quartiers au cœur de ville.

Nous devons, par nos actions, éveiller culturellement l'ensemble des Châlonnais, quelle que soit leur situation sociale ou géographique.

Il est évident que le conservatoire est réputé comme un établissement du centre-ville avec l'image qu'il n'est accessible qu'à une certaine tranche de la population.

Des actions concrètes pour rendre l'établissement plus lisible, plus accessible, ont été d'ores et déjà mises en place.

a) Politique tarifaire

« Une politique tarifaire égalitaire qui prend en compte le quotient familial des familles »

La réforme engagée par la Ville en 2012 a permis, à travers **la carte famille**, l'application de principes communs à plusieurs prestations périscolaires (restauration scolaire, accueil du matin et temps périscolaire du soir), ainsi qu'extrascolaires (accueil de loisirs, club du mercredi) adossés aux ressources des familles.

Suite au conseil municipal du 10 juillet 2014, il a été décidé que le CRC applique les principes communs aux prestations du périmètre de **la carte famille** : barème en 8 tranches, tarifs lissés, quotient familial pour les résidents châlonnais, tarif forfaitaire pour les non-résidents, gratuité pour les CHAM.

b) Des antennes du conservatoire délocalisées

❖ Centre Social du Verbeau

Depuis la rentrée 2015, des cours de danse (éveil et jazz adultes) sont dispensés par le professeur de danse jazz du CRC.

❖ Centre Social de la Vallée Saint-Pierre

En musique, des cours de guitare sont dispensés par le professeur de guitare du CRC.

Il conviendra :

- d'étoffer la proposition d'atelier/cours dans ces antennes délocalisées du CRC
- de multiplier les temps d'échanges avec les usagers des centres sociaux culturels par des concerts ou des présentations d'instruments ou chorégraphiques
- d'organiser des visites/concerts au conservatoire pour faire découvrir notre structure
- de créer des passerelles artistiques avec les associations culturelles déjà présentes dans les centres sociaux culturels

4. La communication du conservatoire

a) Communication interne

Un logiciel DUONET permet aux parents, via un code, d'accéder aux informations du conservatoire et de communiquer avec l'administration.

Pour le moment, les parents peuvent accéder aux informations suivantes :

- courriels
- programmation de la saison du CRC

Il conviendra de :

- mettre le bulletin individuel de formation des élèves en ligne
- mettre en ligne les captations du conservatoire (petites scènes, grande audition, spectacle chorégraphique), avec l'accord préalable des familles à la rentrée

b) Communication externe

Une volonté d'ouvrir et de faire connaître le conservatoire, à l'ensemble des Châlonnais, et même au-delà, s'est mise en place depuis juin 2014 tout d'abord par les activités de diffusion du conservatoire.

Mais le conservatoire, avec l'aide de la direction de la culture et des services de la communication de la ville ont développé leurs apparitions via des canaux de communication :

- les conférences de presse
- les articles de presse
- les reportages sur la TV de Châlons-en-Champagne « Tout Châlons »
- la page Facebook de la ville
- les panneaux numériques
- la foire de Châlons-en-Champagne
- les portes ouvertes

c) Les liens avec le schéma départemental des enseignements artistiques de la Marne, avec le plan régional de formation professionnelle et avec la Fédération des sociétés musicales de la Marne

Le CRC participe en tant que structure de conseil et ressources à la réflexion et l'élaboration par le Conseil Départemental du schéma départemental des enseignements artistiques de la Marne, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Annexe – Glossaire

APEC: Association des Parents d'Elèves du Conservatoire.

ATEA: Assistant Territorial d'Enseignement Artistique.

BEC: Brevet d'Etudes Chorégraphiques. Il valide la fin du cycle II en danse.

BEM: Brevet d'Etudes Musicales. Il valide la fin du cycle II en musique.

CEC: Certificat d'Etudes Chorégraphiques. Il valide la fin du cycle III en danse.

CEFEDM: Centre de Formation à l'Enseignement de la Danse et de la Musique.

CEM: Certificat d'Etudes Musicales. Il valide la fin du cycle III en musique.

CHAM: Classes à Horaires Aménagés Musique.

CHAD: Classes à Horaires Aménagés Danse.

CRC: Conservatoire à Rayonnement Communal.

CRD: Conservatoire à Rayonnement Départemental.

CRR: Conservatoire à Rayonnement Régional.

Cursus: parcours de formation structuré comportant un ensemble de disciplines qui se définit par un ensemble d'objectifs pédagogiques et de contenus et qui vise l'acquisition de compétences validées à l'issue du cursus. Il peut être organisé en modules. Il s'inscrit dans le cadre d'un cycle.

Cycle: période d'enseignement, généralement pluriannuelle dans laquelle s'inscrit un cursus. Chaque cycle fait appel à des méthodes et des démarches pédagogiques qui lui sont spécifiques.

Département: unité organisationnelle au sein d'un conservatoire dans laquelle sont regroupées de manière cohérente des disciplines donnant lieu à des enseignements et des pratiques, en général à l'intérieur d'une spécialité.

Discipline: domaine d'enseignement à l'intérieur de chaque spécialité.

FM: Formation Musicale.

FMD: Formation Musicale Danseur.

PEA: Professeur d'Enseignement Artistique.

TRAD: élèves danseurs ou musiciens en cursus traditionnel.

Unité d'enseignement: élément de contenu spécifique faisant l'objet d'un enseignement. Plusieurs unités d'enseignement peuvent être regroupées en module.